

Commune de TAILLEBOURG

Compte-Rendu du Conseil Municipal

**Jeudi 17 novembre 2016 à 20h30,
à la Mairie de Taillebourg**

sur convocation du 13 novembre 2016

Présents : M. TEXIER, Mme ALBERT, M. COVELA RODRIGUEZ, M. GALLAIS, M. GUILLOT, Mme GUIBERTEAU, M. ARROYO-BISHOP, M. CHEVALIER, Mme BEAUBEAU, M. GANTHY Philippe

Absents excusés :

**Mme RICHAUD a donné pouvoir à M. GALLAIS
M. DECQ a donné pouvoir à Mme GUIBERTEAU**

Secrétaire de séance : Mme HARVOIRE

M. TEXIER propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- 19) Indemnité du receveur municipal
- 20) Immeuble en péril rue de l'étang
- 21) Actualités mairie

➤ **Vote : Tous pour**

L'ordre du jour est donc le suivant:

- 1) Adoption du PV du CM du 13-10- 2016
- 2) Convention SDEER
- 3) « Petite Epicerie » coût du diagnostic technique pour le prochain Bail
- 4) Délibération : Pont Dormant, Avenant aux travaux
- 5) Arrêtés de résiliation des Régies caduques
- 6) Voirie (démarrage chantier de la route du Péré- étude réfection de la place de l'église)
- 7) Statuts du SIVOS Taillebourg-Annepont - Demande de rendez-vous auprès de la Sous-préfète
- 8) Numérotage et nouveau nom de route (des Rentes ou des Quarante Sillons)
- 9) Eclairage de la Tour - Grilles de protection
- 10) Chauffage et rangement général dans la Mairie
- 11) Congés complémentaires pour fermeture mairie-poste fin d'année – Chèques CADO
- 12) Bus scolaires (Lignes et vitesse)
- 13) Impôt foncier – Taxe d'habitation
- 14) Lottissement du Vallon des Mottes – Projet Ecole
- 15) Bail Emphytéotique sur Port d'Envaux (Nautic-Club)
- 16) SENIORS INFO 17
- 17) Cimetière
- 18) Dénonciation anonyme concernant un commerce
- 19) Indemnité du receveur municipal
- 20) Immeuble en péril rue de l'étang
- 21) Actualités mairie
- 22) Questions Diverses

1) Adoption du PV du CM du 13-10- 2016

➤ **Vote : tous pour**

2) Convention SDEER

M. Le Maire rappelle que lorsque la commune effectue des travaux avec le SDEER, 50 % sont à la charge de la mairie, et 50 % sont financés par le SDEER. Pour les travaux dont le paiement s'effectue sur 5 ans, une convention échelonnée doit être signée et soumise à l'accord du Conseil municipal. Les travaux concernent 1 lampadaire épicerie et 1 lampadaire automatique mairie-salle des fêtes. Dans le cadre de travaux complémentaires d'éclairage devant la mairie (Coût des travaux 1 889,64 €, soit 944,82 € à la charge de la commune), la commune reconnaît la conformité de la réalisation du projet et valide la contribution de la commune en cinq annuités dont la première interviendra le 1^{er} juin 2017 et la dernière le 1^{er} juin 2021, avec des échéances dont le montant est de 188,96 € tous les ans et de 188,98 € en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de remboursement de travaux d'éclairage public.

➤ **Vote : tous pour**

3) « Petite Epicerie » coût du diagnostic technique pour le prochain Bail

Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de la « Petite Epicerie », un nouveau bail va être signé avec les futurs commerçants. Avant de signer ce bail, bien que le bâtiment soit considéré comme neuf, plusieurs formalités obligatoires doivent être réalisées. M. Texier expose leurs coûts :

- 190,00 € HT pour le diagnostic des vérifications électriques,
- 320,00 € HT pour le diagnostic technique (DDT amiante, thermique, énergétique).

Un prélèvement sur les plaques amiantes du faux plafond doit également être effectué. Ce prélèvement se chiffre à 60,00 € HT. Le total des dépenses pour les diagnostics et le prélèvement s'élève à 570,00 € HT.

4) Délibération : Pont Dormant, Avenant aux travaux

M. Le Maire rappelle que :

- La DRAC a prorogé les subventions 2010 – 2011
- par délibération du 07 août 2014 et suite à appel d'offre, le conseil municipal a retenu la candidature de l'architecte en chef des monuments historiques Monsieur VILLENEUVE pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une restauration à l'identique d'un monument historique classé (10 mars 1995) dit « le Pont dormant ».Le montant des travaux se décline sur trois propositions :
Solution de base : 182 880,00 € HT
Variante : 160 530,00 € HT
Option : restauration de l'élévation des orillons 68 270,00 € HT
- par délibération du 08 janvier 2015, le Conseil municipal a décidé de retenir la variante n°1, à savoir un projet de 160 530 €, sous réserve de l'obtention d'un minimum de 50% de subvention et mécénats divers ;
- par délibération du 10 Mars 2015, le Conseil municipal a approuvé le lancement des travaux
- par délibération du 04 Février 2016, le Conseil municipal a approuvé la modification du plan de financement

M. Le Maire informe de la balance des travaux réalisée au mois de novembre 2016 par les deux entreprises du chantier de restauration du Pont Dormant.

Chacune récapitule les prestations non réalisées (telles que vu lors des réunions de chantier avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques) et la révision des quantités réellement exécutées ou encore la révision des durées de location des installations de chantier réellement prévues.

L'entreprise LVTECH (lot n°1 – échafaudage) réalise une moins-value totale de 11 885,56 euros H.T.

L'entreprise Compagnons Réunis (lot n°2 – Maçonnerie-pierre de taille) réalise quant à elle une moins-value de 6 063,37 euros H.T.

M. Le Maire informe des devis réalisés pour les lots échafaudage et maçonnerie-pierre de taille récapitulant les travaux complémentaires que représenteraient la restauration de la brèche dans laquelle sera dissimulée la canalisation d'évacuation des eaux pluviales de la chaussée du pont (évoqués dans le conseil municipal du 13 Octobre 2016, OdJ n°8).

Le devis de l'entreprise LVTECH (lot n°1) s'élève à 13 767,00 euros H.T.

Le devis de l'entreprise Compagnons Réunis (lot n°2) s'élève quant à lui à 61 527,10 euros H.T.

Le montant total des travaux permettant la restauration de la brèche s'élève donc à 75 294,10 euros H.T.

Le montant des économies réalisées suite à la consultation des entreprises s'élève à 29 770,52 euros H.T.

Le total des moins-values de l'opération s'élève à 17 948,93 euros H.T.

En dressant le bilan général prenant en compte les économies réalisées suite à la consultation des entreprises, les moins-values mises en avant par les balances des travaux et en intégrant les devis estimatifs de la restauration de la brèche, l'ensemble admettrait une plus-value de 27 574, 65 euros.

M. Le Maire rappelle qu'il lui semble opportun de bénéficier de la totalité des subventions car elles seront difficilement reconductibles sur un nouveau projet de « restauration de la brèche » compte-tenu que la municipalité paierait sous cette forme un montant total de **27 574, 65 euros** pour un coût réel de **75 294,10 euros**, sans compter les plus-values qui interviendraient dans le contexte d'un nouveau chantier (appel d'offres architectes, entreprises, publication des offres, transports et réinstallation des échafaudages, nouveau coût de mission sécurité et protection de la Santé), heures de secrétariat, etc.)

M. Le Maire propose au conseil :

- d'approuver ces propositions et de transmettre l'ensemble de ces données à la DRAC ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération ;
- d'autoriser monsieur le Maire à rechercher toutes les autres possibilités et formes de financement prévues par la loi.

➤ **Vote : tous pour**

5) Arrêtés de résiliation des Régies caduques

M. le Maire lit au Conseil les mails reçus par le Receveur Municipal des Finances Publiques de Saint Savinien. Sur ses conseils, toutes les régies vont être revues, certaines qui ne sont plus utilisées et qui sont caduques vont être fermées. Il convient de préciser

que le régisseur et le ou les suppléants ne peuvent pas être des conseillers municipaux, ni le maire ni les adjoints. En conséquence, le conseil municipal propose Katia BOYER comme régisseur suppléant.

6) Voirie (démarrage chantier de la route du Péré- étude réfection de la place de l'église)

Voirie Route du Péré :

Une subvention du Conseil Départemental peut-être allouée (environ 2 000,00 €, en fonction du montant total des travaux) si les travaux démarre en 2016. M. Le Maire estime qu'il est préférable de refaire moins souvent, mais correctement, une partie ou la totalité d'une route plutôt que de remettre tous les ans du point-à-temps. Toutefois, la route du Péré est positionnée sur un substrat instable et il pense qu'il n'est pas nécessaire de trop investir sur cette route soumise à des charges importantes et qui de toute façon se déformera à nouveau.

Des devis ont été demandés :

- SAS MARCHAND pour un montant de 16 000,02 € T.T.C.
Ce devis comprend : 530 mètres linéaires, 3 terrassements de voies de garage, cloutage et goudron bicouche, remblai calcaire, cloutage et goudron bicouche...
- SEC TP pour un montant de 27 009,24 € T.T.C.
Ce devis comprend : reprofilage, confection de 3 garages longueur 20 mètres, revêtement bicouche, mise à niveau des accotements.
- Syndicat départemental de la voirie :
 - projet 1 pour un montant de 28 355,40 € T.T.C. (voies de garage, revêtement bicouche, fourniture de calcaire, ...)
 - projet 2 pour un montant de 40 217,56 € T.T.C. (voies de garage, reprise intégrale de la structure de la voirie avec fraisage, fourniture de calcaire, dérasement de l'accotement, revêtement bicouche...)

➤ **Vote : Tous pour le devis proposé par l'entreprise MARCHAND**

Voirie Place de l'Eglise :

Des habitants de la place l'Eglise ont souhaité que le stationnement des véhicules dans ce quartier soit organisé et moins « anarchique ». Après études et en prenant compte la coupe du tilleul déclaré perdu (champignons et creusement) par des spécialistes, il est possible de faire 5 places de stationnement (dont 1 handicapée) sur la place, un emplacement pour les conteneurs, caches conteneurs et la plantation d'un nouvel arbre. M. TEXIER a réalisé le relevé de la place pour définir les surfaces à rénover et demander ainsi plusieurs devis pour ce projet de voirie.

Voirie chemin communal :

M. GANTHY et M. TEXIER ont observé qu'un chemin municipal situé dans le contrebas de la Résidence de la Tour Saint Louis est en très mauvais état suite à une mauvaise évacuation des eaux pluviales (évacuations modifiées par l'apport de remblai sur une parcelle voisine). Il ne sera pas goudronné, cependant au retour des beaux jours quelques travaux seront réalisés.

7) Statuts du SIVOS Taillebourg-Annepont - Demande de rendez-vous auprès de la Sous-préfète

Dans l'optique de la construction de l'Ecole, les statuts actuels ne semblent pas adaptés. Le conseil municipal va étudier et travailler sur ces statuts pour les modifier et les adapter au fonctionnement actuel et futur (projet de groupe scolaire).

M. Le Maire a pris rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète. Ce rendez-vous aura lieu après la réunion publique du 6 décembre 2016 de mise en compatibilité du PLU, effectuée dans le cadre du projet école. M. BOIZUMAULT accompagnera M. TEXIER à cette réunion.

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, l'aspect sécurité doit être attentivement étudié vu le contexte actuel. M. Le Maire souhaite participer, si elle est créée, à la « commission sécurité » proposée par Monsieur Le Préfet lors de la réunion du 10 octobre 2016 à Rochefort.

La commune de Taillebourg a été retenue pour participer au projet « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ».

Une première réunion à CYCLAD a eu lieu le 16/11/2016. Par l'intermédiaire du CNFPT, CYCLAD va organiser des formations et des journées de sensibilisations des professionnels (cantinières, ATSEM et animateurs qui interviennent sur les temps d'activités périscolaires). 2 formations de 2 jours : lutter contre le gaspillage alimentaire. Ces formations débiteront durant le 1^{er} semestre 2017. M. Le Maire a proposé que la commune de Taillebourg puisse être un des sites de ces formations.

8) Numérotage et nouveau nom de route (des Rentes ou des Quarante Sillons)

Un exploitant agricole a besoin d'une adresse pour ses documents administratifs. Il convient de numéroter et nommer la route qui part de la Route de Saint Savinien vers les Février (au-dessus des Renaudins)

Après consultation du cadastre, M. Le Maire propose deux noms sachant que la rue des Groies est déjà allouée :

- Route des Quarante Sillons
- Route des Rentes

➤ **Vote : Tous pour la Route des Quarante Sillons.**

Le numérotage de l'exploitation sera le suivant : 6 Route des Quarante Sillons.

9) Eclairage de la Tour - Grilles de protection

M. Le Maire remercie M. GANTHY qui l'a aidé à fabriquer les grilles de protection pour fermer le deuxième étage de La Tour et protéger des « visiteurs » les éclairages que nous souhaitons installer pour les fêtes de Noël. Les installations électriques présentes seront réutilisées et branchées sur le nouveau disjoncteur sécurisé.

L'éclairage des rues pour les illuminations de Noël se fera le 29 novembre.

10) Chauffage et rangement général dans la Mairie

M. TEXIER est venu à la mairie et a trouvé que le chauffage était trop fort. M. le Maire demande aux employés et aux élus d'être vigilants et de mettre au minimum le chauffage la veille des départs en week-end ou période de congés.

Rangement de la mairie : M. le Maire rappelle qu'il n'est pas concevable que des colis ou des documents traînent régulièrement et durablement sur la table à l'accueil de la mairie. Si effectivement les livraisons de matériel se font à la mairie, elles doivent le plus vite possible être ventilées là où le personnel ou les élus en ont besoin.

11) Congés complémentaires pour fermeture mairie-poste fin d'année – Chèques CADO

La commission du personnel devant se réunir le 25 novembre, il convient de profiter de cette réunion pour l'attribution des chèques Cado aux agents.

Pour l'inscription sur les listes électorales, les personnes peuvent s'inscrire jusqu'au 31/12/2016. Cette année, le 31/12 est un jour « fermé » de la mairie. Par conséquent, la mairie doit mettre en place une permanence de deux heures. La mairie de Taillebourg sera ouverte de 10h00 à 12h00 le 31/12/2016 **uniquement** pour les inscriptions sur les listes électorales.

Pour l'année 2017, deux jours supplémentaires seront accordés aux employés de la mairie. L'agence postale communale et la mairie (service administratif et service technique) seront fermées le 31/12/2016 (sauf la permanence de 10h00 à 12h00 pour l'inscription sur les listes électorales qui sera assurée à la mairie) et le 02/01/2017. Le deuxième jour accordé pourra être pris librement par chacun.

12) Bus scolaires (Lignes et vitesse)

Des demandes ont été formulées auprès du service administratif de la commune de Taillebourg pour le cas d'élèves habitant entre Taillebourg et Saint Savinien (élèves des Renaudins qui viennent à l'Ecole de Taillebourg). Il existe une ligne de bus qui passe par Taillebourg et qui va vers le collège de St Savinien. En revanche, il n'y a pas de ligne dans le sens inverse qui permettrait à certains enfants de venir en bus à l'Ecole François Rabelais.

M. COVELA-RODRIGUEZ fait remarquer qu'il y a un bus qui prend les élèves d'Annepont pour les déposer sur la place du marché.

La question sera posée aux transporteurs, mais si certains élèves de l'école primaire peuvent profiter du bus sur la ligne « collège », il paraît difficile de faire modifier son trajet au profit des « primaires ».

13) Taxe foncière – Taxe d'habitation

Par rapport à certaines remarques des administrés sur l'augmentation des impôts fonciers et de la taxe d'habitation, le conseil municipal rappelle que le taux de la commune n'a pas augmenté depuis 2013. Si les contribuables observent une augmentation, cela est dû à l'augmentation des parts départementales et intercommunales.

14) Lotissement du Vallon des Mottes – Projet Ecole

Jeudi 17/11/2016, une réunion de chantier avec le géomètre, le Syndicat des Eaux, le SDEER, le bureau d'étude de la loi sur l'eau, le bureau d'étude des sondages géotechniques, M. CHEVALIER et M. GALLAIS a eu lieu sur le site du futur lotissement et de l'école. Monsieur TEXIER souhaite que les 2 projets soient considérés et pensés dans leur ensemble pour ce qui est des aménagements VRD pour optimiser les études techniques. Dans ce cadre, M. Le Maire propose de s'adjoindre les conseils d'un consultant, monsieur Philippe BERTET, chargé d'étude d'ERDF-ENEDIS en retraite en 2016 et qui propose gratuitement ses services.

➤ Vote : Tous pour

M. Le Maire doit déposer le Projet d'aménagement du Lotissement du Vallon des Mottes à la fin de la semaine et pense que compte-tenu des délais administratifs et de réalisation, les premières promesses de ventes pourraient se signer au printemps (déjà deux acheteurs potentiels)

15) Bail Emphytéotique sur la Commune de Port d'Envaux (Nautic-Club)

Sachant qu'aucune convention d'occupation valide n'est établie entre la commune de Taillebourg et l'association « Nautic Club », M. TEXIER propose de rédiger un courrier pour évoquer la situation de la parcelle YB 97 et de son immeuble sis sur la commune de Port d'Envaux, sous bail emphytéotique avec la commune de Taillebourg dont le Nautic-Club est l'unique occupant historique. Dans le contexte actuel des nouvelles réglementations qui régissent la construction, la maintenance et l'utilisation des établissements recevant du public, le conseil municipal demande que l'association fournisse les pièces administratives ou un calendrier de mise en œuvre de vérifications et/ou mises aux normes suivantes :

- Diagnostic et vérification des installations électriques
- Diagnostic technique Amiante-Termite-Energétique
- Diagnostic Incendie-Secours
- Diagnostic Accessibilité-Handicap
- Diagnostic de conformité des pontons nautiques

La municipalité est en mesure de leur fournir une liste des établissements agréés qu'elle mandate pour établir ce genre de diagnostic pour ses propres bâtiments.

Nous demandons de mettre en œuvre ce calendrier de vérifications et/ou mises aux normes dans les six mois à venir (échéance 31 Mai 2017) qui sera un prérequis nécessaire à la réalisation d'une convention d'utilisation des immeubles sis sur cette parcelle.

Vote : Tous pour

16) SENIORS INFO 17

Seniors info Charente-Maritime

Sur rendez-vous ou lors de permanences, les équipes du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) assurent un accueil personnalisé et gratuit avec l'objectif de faire profiter les plus de 60 ans d'un dispositif qui leur est dédié.

Entre les aides financières, le soutien à domicile, les hébergements disponibles, l'accès aux loisirs et les moyens de transport existants, l'action sociale tournée vers le public âgé s'applique à couvrir l'ensemble des besoins exprimés.

Le CLIC vous propose également des réunions d'information, des forums et des ateliers de prévention santé (bien vieillir, mémoire, nutrition...).

Pour faciliter les démarches, notamment de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un numéro unique a été créé pour la mise en relation avec les CLIC : 09 70 82 12 13 (prix d'un appel local)

Le CLIC le plus proche de chez vous se situe à la Maison de la Charente Maritime en Vals de Saintonge : 8 rue Louis Audouin Dubreuil à Saint-Jean d'Angély.

Mail : clic.dtvs@charente-maritime.fr

Site : charente-maritime.fr



17) Cimetière

M. TEXIER indique qu'il a eu plusieurs remarques négatives sur la tenue du cimetière. Monsieur CHEVALIER tient à nuancer, car lui a eu des retours positifs.

Ils conviennent tous les deux que de toute façon l'entretien du cimetière est compliqué ces derniers mois car la personne en charge du nettoyage du cimetière a souvent été en arrêt.

18) Dénonciation anonyme concernant un commerce

M. Le Maire informe le Conseil que le 4 novembre 2016, la Sous-Préfecture a fait suivre un courrier anonyme que les services de l'Etat ont reçu concernant une dénonciation sur le mode d'occupation d'une parcelle du domaine public en bord de Charente. Monsieur le Maire informe que cette parcelle étant non cadastrée, elle est effectivement située sur le domaine public et le pouvoir de Police relève du service des voies d'eau du Conseil Départemental comme ce qui concerne la navigation et le stationnement des bateaux sur les quais.

De plus, il rappelle qu'il n'instruira pas les plaintes ou demandes effectuées par appels téléphoniques ou par courriers anonymes.

19) Indemnité du receveur municipal

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques de La Rochelle a nommé Mme DIAPHORUS Maguy le 16 mars 2016 à la Trésorerie de Saint Savinien pour remplir la mission de Receveur Municipal en lieu et place de M. METOYER et que cette mission durera le temps de l'Intérim.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,
Considérant la délibération du 30 avril 2014 relative à l'indemnité de conseil au percepteur et la nomination de Mme DIAPHORUS Maguy en qualité de Receveur Municipal pour assurer la gestion intérimaire de la Trésorerie de St Savinien, le Conseil Municipal décide que pendant la durée de l'intérim, il sera attribué à Mme DIAPHORUS cette indemnité dans les mêmes conditions, à savoir qu'elle sera calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées. Le montant de la dépense sera inscrit à l'article 6225 « indemnité au comptable et aux régisseurs ».

➤ **Vote : tous pour**

20) Immeuble en « péril imminent » rue de l'étang

La Mairie de Taillebourg a été informée par mail en date du 15 novembre 2016 de l'acquisition, le 10 novembre 2016, de l'immeuble situé 23 rue Aliénor d'Aquitaine, par l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes sous convention avec la municipalité.

Les travaux de démolition de la partie placée en « péril imminent » vont être engagés rapidement.

21) Actualités mairie

M. Le Maire a assisté à diverses réunions cette semaine :

- Centre de gestion de la Charente-Maritime :

Le 15 novembre 2017, M. TEXIER a profité d'une réunion au Centre de Gestion 17, dans les locaux du Conseil Départemental, pour s'entretenir avec les organisateurs du « bal populaire » de cet été et repositionner notre village sur une éventuelle réédition 2017 !

- CYCLAD à Surgères :

1^{ère} réunion suite à la participation du Sivos de Taillebourg au projet « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire »

- CDC office du tourisme :

Bilan de l'année touristique (en demi-teinte après une excellente année 2015). Madame ALBERT informe qu'il y aura une double page sur l'exposition « La salle des trésors et merveilles » dans le VIDICI du mois décembre.

22) Questions Diverses

- M. GUILLOT : problème de l'entretien des berges dans le « virage de la Brossardière » et celles de la parcelle de la commune.

- M. GANTHY demande où en est la rétrocession de la voirie au lotissement de la Résidence de La Tour Saint Louis.

M. TEXIER l'informe que toutes les signatures des propriétaires ne sont pas réunies. Il en manque une seule.

De plus, plusieurs ventes s'effectuent dans le lotissement, il faut donc faire signer les futurs propriétaires également. Un document type pour les signatures doit nous être fourni par le notaire en charge de ce dossier.

- Mme ALBERT : serait-il possible décorer l'immeuble que la commune va acquérir. Monsieur le Maire explique que nous ne sommes pas les véritables propriétaires, c'est l'EPFR, mais nous sommes sous convention avec eux et nous allons leur demander sans toutefois retarder les travaux que nous projetons d'y réaliser (remise en état initial de la devanture rue Aliénor), puis revente de l'immeuble pour réaliser une « opération blanche ».

- Mme GUIBERTEAU rappelle que le lampadaire proche de la Charente est plein de lierre et que ça n'éclaire pas bien le passage piéton.

- M. CHEVALIER a des difficultés dans la gestion et l'organisation des travaux de voirie et d'entretien vu qu'il doit s'adapter aux aléas climatiques et aux absences du personnel (congés, maladies...).

- Mme BEAUBEAU informe le conseil que suite à l'appel d'offre pour le poste de secrétaire de mairie, il y a eu plus de 50 candidatures. 4 sont retenues pour l'entretien de recrutement.

- Suite au décès de Mme METIVIER, la municipalité décide d'acheter une gerbe.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 décembre à 20h30

Fin de la réunion 00h45